



## LE LIVRET D'ACCUEIL FORMATION (FR)

Vous êtes inscrit à une de nos formations et nous espérons sincèrement que celle-ci répondra à vos attentes.

**DANS CE LIVRET, VOUS TROUVEREZ TOUTES LES PRECISIONS NECESSAIRES AU BON DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION.**

### QUI SOMMES-NOUS ?

Aristote est le nom commercial d'un cabinet de conseil et prestataire de formation lancé au printemps 2021 par Laurent Lascols sous le statut d'entreprise individuelle.

- Numéro Siret : 409 446 275 00011
- Numéro d'activité formation : 119 507 028 95.

Nous accompagnons des entreprises, administrations publiques et établissements d'enseignement supérieur en matière d'économie de l'environnement, d'économie forestière et de finance durable.

Nous intervenons à tous les stades de leur démarche : sensibilisation et compréhension des enjeux, réflexion stratégique, conduite de projet, méthodologies et indicateurs, mise en conformité, reporting, conception et réalisation de formations, stratégies d'influence.

**Nos activités de sensibilisation / formation sont partie intégrante de notre activité de conseil en économie de l'environnement, économie forestière et finance durable, avec l'ambition d'avoir un impact réel sur la stratégie de l'entreprise et/ou organisation cliente.**

C'est pourquoi nous les développons principalement dans une approche intra-entreprise en *BtoB*<sup>1</sup>.

Cette approche nous permet de définir, en lien avec l'entreprise, les objectifs opérationnels et évaluables de notre intervention auprès de vous. Elle nous permet aussi de mieux adapter nos contenus et les modalités de mise en œuvre de notre prestation.

## VOTRE FORMATEUR :

Votre formation vous sera dispensée par Laurent Lascols, fondateur du cabinet.

Il est un expert reconnu de la finance durable :

- Marié, père de trois enfants et grand-père.
- Après avoir travaillé en tant que banquier international pour des pays émergents, Laurent Lascols est devenu responsable mondial risque pays / risque souverain (de 2008 à 2013) puis directeur mondial des affaires publiques (de 2014 à 2019) pour Société Générale.
- Passionné par les questions d'environnement et de soutenabilité, il préside depuis 2008 un groupe forestier familial opérant sur 1000 hectares dans les Vosges.

En lien étroit avec le monde académique, il enseigne :

- à l'Université Dauphine-PSL depuis 1992; il y est actuellement en charge, dans le Master « Affaires Internationales & Développement », des cours d'économie du changement climatique et de financement de projets internationaux ;
- à l'EDHEC Business School Lille depuis 2021 ; il y est en charge, au sein du International BBA, du cours de finance durable, dispensé en anglais.

Il participe activement à l'écosystème finance durable, au niveau européen et global :

- Laurent Lascols est membre expert de Finance for Tomorrow et du Sustainable Finance Working Group de l'Institute of International Finance (IIF).
- Il collabore au projet ClimatSup Business, au sein du Shift Projet.

---

<sup>1</sup> même si nous sommes en mesure de mettre aussi à disposition nos formations « catalogue » à des personnes individuelles, en format inter-entreprises distanciel.

## ASPECTS PRATIQUES DE VOTRE FORMATION :

Pour une plus grande fluidité, Laurent Lascols assurera conjointement les rôles de :

- Référent pédagogique : personne en charge du contenu des formations qui occupe également une fonction d'encadrement par la coordination et l'animation d'une équipe de formateurs.
- Référent administratif : personne responsable de la gestion administrative des formations.
- Référent handicap : personne ayant un rôle d'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de faciliter l'apprentissage du stagiaire.

Pour toute prise de contact : [laurent.lascols@aristote.eu](mailto:laurent.lascols@aristote.eu) / 06 31 89 27 73

Dans le cadre des formations à distance, la transmission synchrone de l'image et de l'audio avec les fonctionnalités de régulation des conversations vous permettra un échange en temps réel avec votre formateur et les autres participants.

Avant, pendant et après la formation, vous recevrez dans votre boîte mail des quizz, vidéo, articles, ou autres fiches pédagogiques, pour vous préparer à la formation en amont, approfondir son contenu et consolider a posteriori les compétences acquises pendant la session. Ces mails seront envoyés via l'adresse [contact@aristote.eu](mailto:contact@aristote.eu)

Soucieux de la qualité de nos prestations, nous évoluons dans une démarche d'amélioration continue. Par le biais de questionnaires en fin de formation, nous analysons vos retours et mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes.

## CAS PARTICULIER DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour toutes nos formations assurées en présentiel, nous nous assurons avec l'entreprise cliente que les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation sont adaptés aux situations de handicap annoncées.

Il peut s'agir par exemple de :

- la mise à disposition de matériels spécifiques comme des bureaux mobiles et inclinables, des fauteuils réglables ; de supports numériques et de matériels informatiques et pédagogiques adaptés aux différents handicaps ;
- un accueil à temps partiel ou discontinu, avec une durée de formation adaptée au handicap ;
- l'aménagement des modalités d'évaluation, etc.
- l'accompagnement, notamment lors des phases d'examen, par une aide humaine (traducteur en langue des signes, secrétaire, etc.)

En fonction des demandes, nous nous rapprochons des partenaires spécialisés via votre référent de parcours ou la Ressource Handicap Formation de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées).

Dans le cas où votre situation de handicap n'aurait pas été annoncée, merci de contacter Laurent Lascols en sa qualité de référent handicap (coordonnées ci-dessus).

## EVALUATION DE LA FORMATION SUIVIE

*A l'issue de chaque module de formation ou de la formation d'ensemble (selon les cas), dans le but de toujours améliorer nos services, nous vous demanderons de bien vouloir remplir un questionnaire de satisfaction intitulé « votre avis compte » portant sur les points suivants :*

- 1 - Globalement, qu'avez-vous pensé des locaux de la formation et de leur accessibilité ?
- 2 – Quel est votre niveau de satisfaction (qualité, clarté) vis-à-vis des supports utilisés pour la formation ?
- 3 - Que pensez-vous de la documentation qui vous a été remise pendant la formation ?
- 4 - Selon vous, les objectifs de la formation ont-ils été clairement formulés en début de session ?
- 5 - Comment évaluez-vous le niveau de difficulté global de la formation ?
- 6 - Qu'avez-vous pensé du rythme de la formation ?
- 7 - Qu'avez-vous pensé de la durée de la formation ?
- 8 - Quel élément de la formation vous a semblé le plus utile ? (format libre)
- 9 - Que pensez-vous de l'articulation entre les phases de pratique et de théorie ?
- 10 - Que pensez-vous du niveau du formateur ?
- 11 - Comment évaluez-vous la progression pédagogique de la formation ? (+ commentaires format libre)
- 12 - Comment évaluez-vous le degré d'interactivité pendant la formation ?
- 13 - Que pensez-vous du niveau des autres participants à la formation ?
- 14 - La formation a-t-elle correspondu à vos attentes ? (+ commentaires en format libre)

# ARISTOTE

RENDRE L'AVENIR POSSIBLE

15 - Recommanderiez-vous cette formation à vos collègues ?

16 – Ressentez-vous le besoin d'une formation complémentaire ? (+ commentaires en format libre)

17 – Souhaitez-vous rester informé de nos activités ? (catalogue de nos formations et autres actualités...)

*Par avance, nous vous remercions pour le temps que vous consacrerez à cette enquête, et pour vos éventuelles suggestions d'amélioration. Votre avis nous est très utile pour enrichir en continu nos prestations.*

ET MEME SI LES PERFORMANCES PASSEES NE PRESAGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES ...

	Année N-1	Année N (à la date de ce document)
Nombre de personnes formées	411	
% des apprenants ayant achevé la formation	100%	
% des apprenants ayant répondu à l'enquête « votre avis compte »	NA *	
% des apprenants satisfaits ou très satisfaits de	NA *	
Qualité des supports de formation et de la documentation remise	NA *	
Rythme, durée, difficulté de la formation, progression pédagogique, degré d'interactivité	NA *	
Équilibre pratique/théorie	NA *	
Niveau du formateur	NA *	
Réponse aux attentes	NA *	
% des répondants qui recommanderaient la formation à leurs collègues	NA *	

\* procédure d'évaluation non encore systématisée sur l'année N-1

## ANNEXE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **Article 1 – Objet et champ d'application du règlement**

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par Aristote, qu'elle soit effectuée en présentiel (formation au sein de l'organisation et/ou entreprise) ou en distanciel.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les principales mesures applicables en matière de santé et sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

En cas de formation au sein de l'entreprise/organisation d'origine, ce règlement intérieur ne se substitue pas au règlement de ladite entreprise/organisation. En cas d'injonctions contradictoires, c'est le règlement intérieur de l'organisation hôte de la formation qui s'applique.

### **Article 2 : Hygiène et sécurité**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

### **Article 3 : Comportement**

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Tout propos inapproprié (harcèlement, racisme ...) tenu par le stagiaire sur un quelconque support de la formation est passible d'exclusion définitive de la formation.

## **Article 4 : Accès aux formations**

L'accès aux formations à distance se fait via les plateformes classiques avec les accès remis à l'apprenant en début de formation.

## **Article 5 : Horaires**

Les horaires de la formation sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des apprenants lors de leur convocation.

L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur (notamment au sein de l'entreprise / organisation hôte), le droit de modifier les horaires de la formation en fonction des nécessités de service. Il en informera alors les apprenants suffisamment à l'avance.

Les apprenants sont tenus de se conformer aux horaires de formation communiqués par l'organisme de formation. En cas d'absence ou de retard à la formation, les apprenants doivent avertir à minima par mail l'organisme et justifier de leur absence/retard. Par ailleurs, les apprenants ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par l'organisme de formation, qui doit informer préalablement l'entreprise de ces absences.

Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires par l'organisme de formation telles que prévues au présent règlement Intérieur.

L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable par l'apprenant de n'avoir pas disposé des apprentissages dispensés pendant son absence ou ses retards.

Les apprenants sont tenus de signer la feuille d'émargement remise à chaque début de session.

## **Article 6 : Sanctions**

Tout manquement de l'apprenant à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Avertissement oral de Aristote
- Avertissement écrit de Aristote et remontée de l'information à sa hiérarchie
- Exclusion définitive de la formation avec PV d'exclusion

## **Article 7 : Garanties disciplinaires**

Aucune sanction ne peut être infligée à l'apprenant sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque Aristote envisage une prise de sanction, il convoque l'apprenant par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge d'un courrier lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence de l'apprenant pour la suite de la formation.

## **Article 8 : Convocation pour un entretien**

Au cours de l'entretien, l'apprenant a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué à l'apprenant : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

## **Article 9 : Prononcé de la sanction**

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée ou d'un courrier remis contre décharge.

Aristote informe l'employeur de la sanction prise et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation.

## **Article 10 : Diffusion du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est envoyé par mail aux apprenants en amont de la formation et se trouve également en consultation sur notre site internet [www.aristote.eu](http://www.aristote.eu).

**Fait à Paris, le 12/01/2022**